



20^{ANS}
**TERRES
DU SON** 11 * 12 * 13
JUILLET 2025
DOMAINE DE CANDÉ * MONTS

APPEL À CANDIDATURES
RESTAURATION 100% DURABLE



✦ ÉTHIQUE & RESPONSABLE ✦

LE FESTIVAL

La 20^e édition du festival Terres du Son se tiendra les 11, 12 et 13 juillet 2025 au Domaine de Candé, à Monts (37).

Le festival se déploie sur deux espaces distincts :

LE VILLAGE :

- Espace gratuit ouvert dès 11 h du matin, il accueille tous les festivalier-es, y compris ceux qui accèdent à l'espace payant (libre passage entre les deux zones).
- Environ 2 000 personnes supplémentaires, non munies de billets pour l'espace payant, visitent le village chaque jour pour profiter de son ambiance et de ses activités.



LA PRAIRIE :

- Espace payant où se trouvent les deux scènes principales ainsi qu'une troisième scène au cœur de l'espace restauration.
- Cet espace propose des tables et bancs pour permettre aux festivaliers de se poser et de savourer les plats proposés.
- Capacité d'accueil : jusqu'à 20 000 festivalier-es par jour.

Vous êtes restaurateur-riche ambulant-e ?

Vous souhaitez faire découvrir vos spécialités culinaires aux festivaliers de Terres du Son ?

Prenez connaissance des conditions générales ci-dessous et complétez dès maintenant le formulaire d'inscription en ligne !

UN FESTIVAL AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le festival Terres du Son renforce son engagement en faveur de la transition écologique, en mettant l'accent sur une alimentation responsable et durable. La restauration joue un rôle clé dans cette démarche et le festival souhaite, avec ses partenaires, accompagner les publics dans leur changement de comportements. Afin de mettre en œuvre des actions concrètes et durables, nous sommes accompagnés par le cabinet de sciences comportementales NF Etudes.

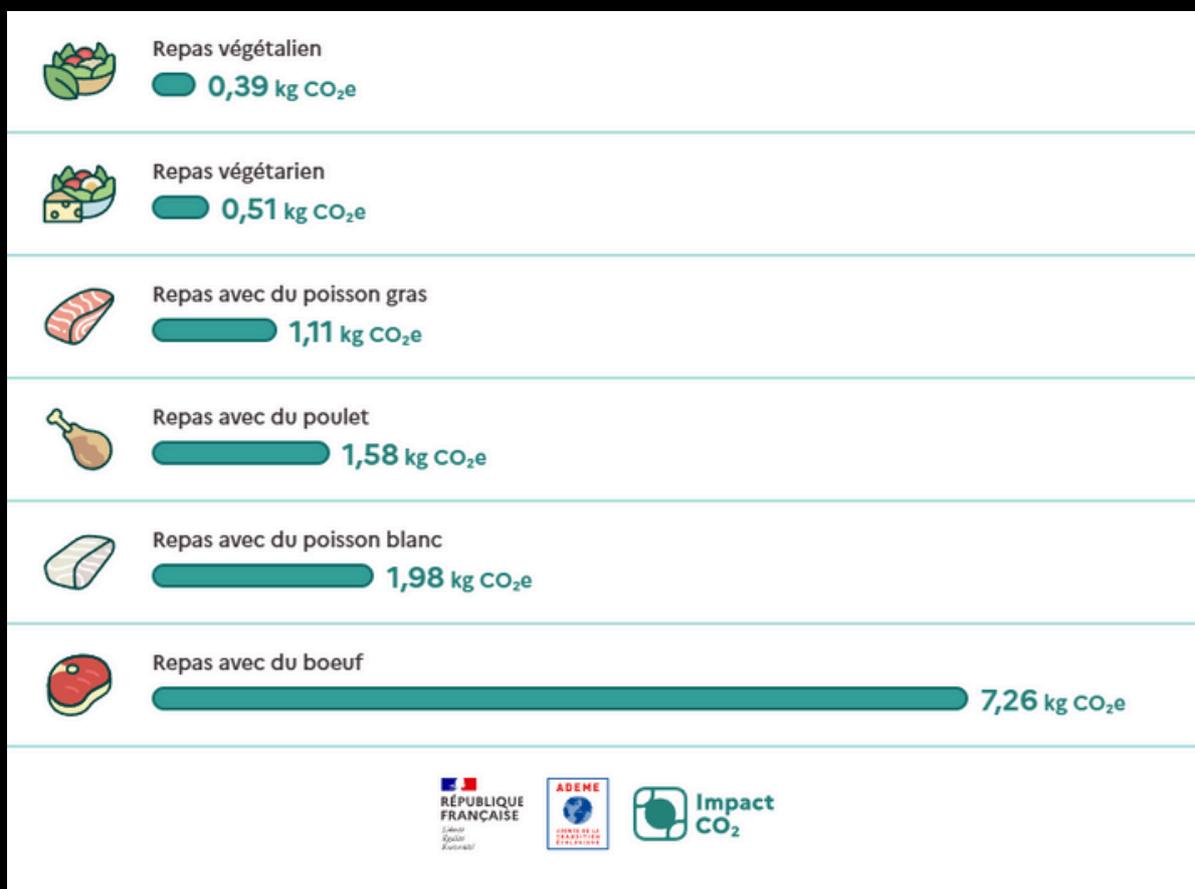
Nos objectifs en ce sens:

- créer un événement ayant un impact positif sur la transition écologique;
- accompagner les festivalièr-es à adopter les transformations comportementales nécessaires, et sensibiliser sans stigmatiser

En nous appuyant sur des bilans chiffrés des éditions 2023 et 2024 par NF Études, et grâce à des ateliers et échanges réguliers, nous avons rédigé un cahier des charges comprenant plusieurs objectifs et moyens pour les atteindre.

Le cahier des charges décrit ci-dessous a été testé sur notre propre stand en 2024, et a permis de réduire la consommation de viande tout en maintenant un haut niveau de satisfaction des festivalièr-es (85% se déclarent satisfaits des menus proposés).

Chiffres sur l'impact de l'alimentation :



LE CAHIER DES CHARGES

LE MENU

- **Les produits carnés devront désormais être vendus uniquement en tant que supplément à un plat végétarien figurant à la carte** (ex: ajout d'un filet de poulet à un burger végétarien pour 3€). Chaque restaurateur-riche ne pourra inclure qu'une seule proposition de ce type parmi toutes les options proposées à la carte.
- **La vente de frites n'est autorisée que sur l'Éco-Village.**
- **Les produits carnés doivent impérativement être issus de filières responsables et locales**, il sera demandé de détailler les produits utilisés, les fournisseurs choisis et la provenance de chacun des produits.

En portant une attention particulière à ces éléments lors de la sélection des candidatures (commandes auprès de producteurs locaux, utilisation de produits frais issus de l'agriculture biologique ou raisonnée) nous souhaitons valoriser vos propositions de restauration pour qu'elles apparaissent en cohérence avec les valeurs et les objectifs du festival, et répondre aux attentes croissantes des publics.

Une personne "mandatée" passera sur chaque stand vérifier les produits utilisés. L'organisation se réserve le droit d'interdire la vente de certains produits et/ou le retrait du food truck s'ils ne correspondaient pas au cahier des charges du festival.

MOYEN DE PAIEMENT

Accepter uniquement le paiement cashless (carte et bracelet) et les cartes bancaires (uniquement sur l'Éco-Village) comme moyen de règlement pour le public.

Un terminal de paiement spécifique vous sera remis afin d'accepter ces types de paiement, si vous souhaitez plusieurs bornes, elles vous seront facturées*. La somme de vos ventes (commission du festival déduite) vous sera reversée à l'issue du festival. Tout paiement devra obligatoirement être saisi sur la borne cashless.

*prix à consulter dans la rubrique "Tarifs 2025"

LE SERVICE

Assurer un service en continu :
Pour l'Éco-Village :

- De 11h à 22h le vendredi
- De 10h à 22h le samedi
- De 10h à 22h le dimanche

Pour la Prairie :

- De 18h – 02h30 le vendredi
- De 16h – à confirmer – à 02h30 le samedi
- De 16h – à confirmer - à 01h le dimanche

TECHNIQUE & LOGISTIQUE

- Commander les couverts et assiettes bio-compostables auprès de notre fournisseur. Les commandes devront être livrées au domaine de Candé directement pour limiter l'impact carbone. Chaque restaurateur récupérera son colis sur site. Le contact du fournisseur et la grille tarifaire négociée des ustensiles vous seront communiqués ultérieurement à l'issue de la sélection.
- Respecter les règles de sécurité (la possession d'un extincteur pro ou particulier fonctionnel au sein de votre stand est obligatoire si vous utilisez des appareils de cuisson sur place).





LES TARIFS 2025

Les tarifs d'occupation de l'emplacement sur le site du festival Terres du son, les 11, 12 et 13 juillet 2025 sont fixés à :

Pour un stand sur l'Éco-Village :

- 500€ HT* + 22 % du Chiffre d'Affaire HT (si CA final supérieur à 3 500 € TTC)
- 500€ HT* + 10 % du Chiffre d'Affaire HT (si CA final inférieur à 3 500 € TTC)

Inclus :

- puissance électrique de 32A triphasé
- solution de paiement CB et cashless (1 terminal par stand)

En option :

- terminal cashless supplémentaire : 120€ HT unité
- 32A triphasé supplémentaire : 500€ HT (puissance maximale délivrable)

Pour un stand sur la Prairie :

- 1.000€ HT + 25 % du CA HT

Inclus :

- puissance électrique de 32A triphasé
- solution de paiement cashless (1 terminal par stand),
- tente de 5*5m avec plancher.

En option :

- terminal cashless supplémentaire : 120€ HT unité
- 32A triphasé supplémentaires : 500€ HT (puissance maximale délivrable)

Un chèque de caution de 1.000€ TTC sera également demandé afin de veiller au respect des règles d'usage : tri des déchets, remise de l'emplacement en bon état, etc.

*Si location d'une tente 5x5m

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Compléter le dossier en ligne via ce lien.
- Envoyer le descriptif de votre activité (photo du stand vivement conseillée).
- Envoyer la liste des menus + la liste tarifaire (en y indiquant la provenance des produits et le type d'agriculture)
- **Clôture des inscriptions le 15 Février 2025.**

Une réponse définitive vous sera communiquée courant mars 2025 par mail.

VOTRE CONTACT

MICKAEL MARTEAU - production@terresduson.com

[Cliquez ici pour vous inscrire !](#)